

26 mai 2025

Comité de Projet Gien

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr

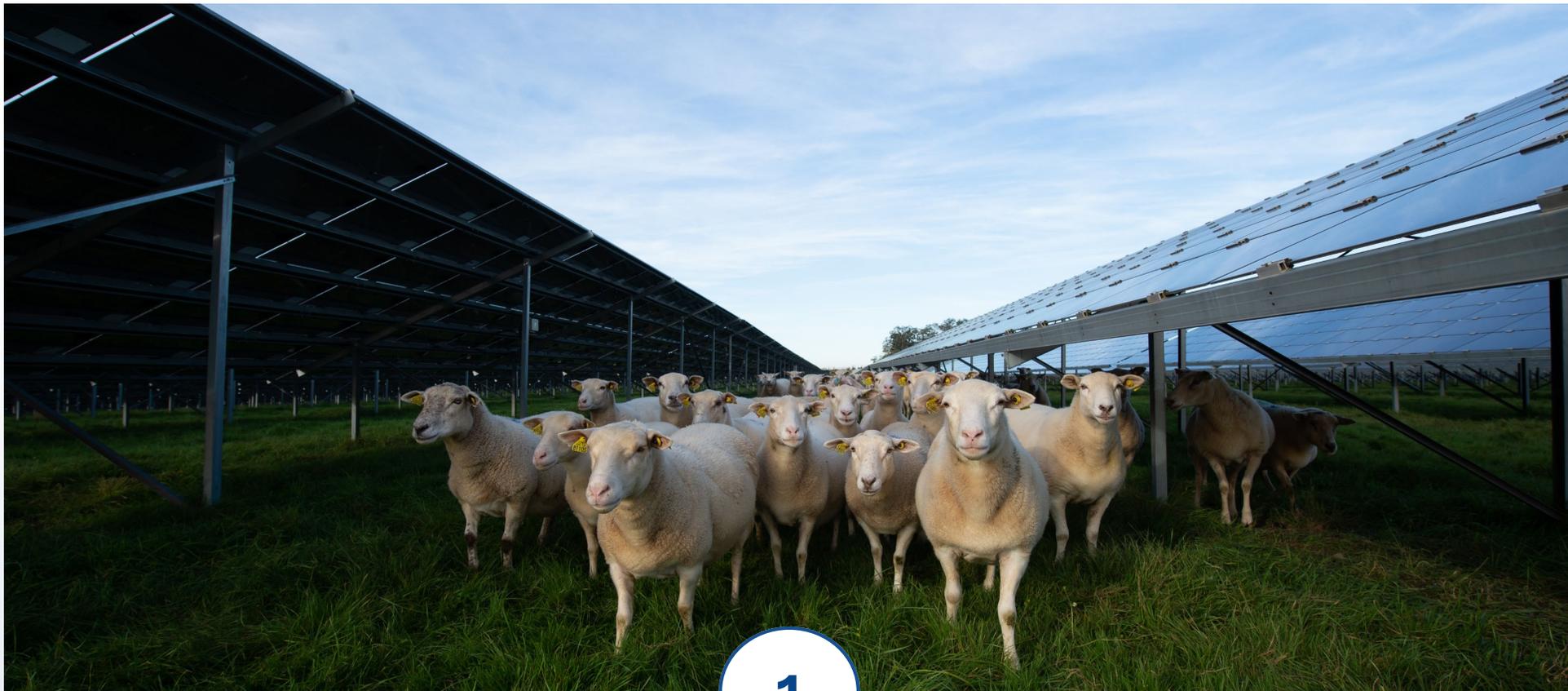


01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

Projet de Gien :
03 Présentation et chiffres clés

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Les propriétaires et exploitants
 - ✓ La chambre d'agriculture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet

Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

Photosol en France et en Outre-mer

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

16 ans
de savoir-faire

91 installations
dont **19** parcs
agrivoltaïques

900 MWc
en exploitation
et prêts à construire



● Nos agences en régions

Les grandes étapes de développement du projet

T4 2023 – T1 2025

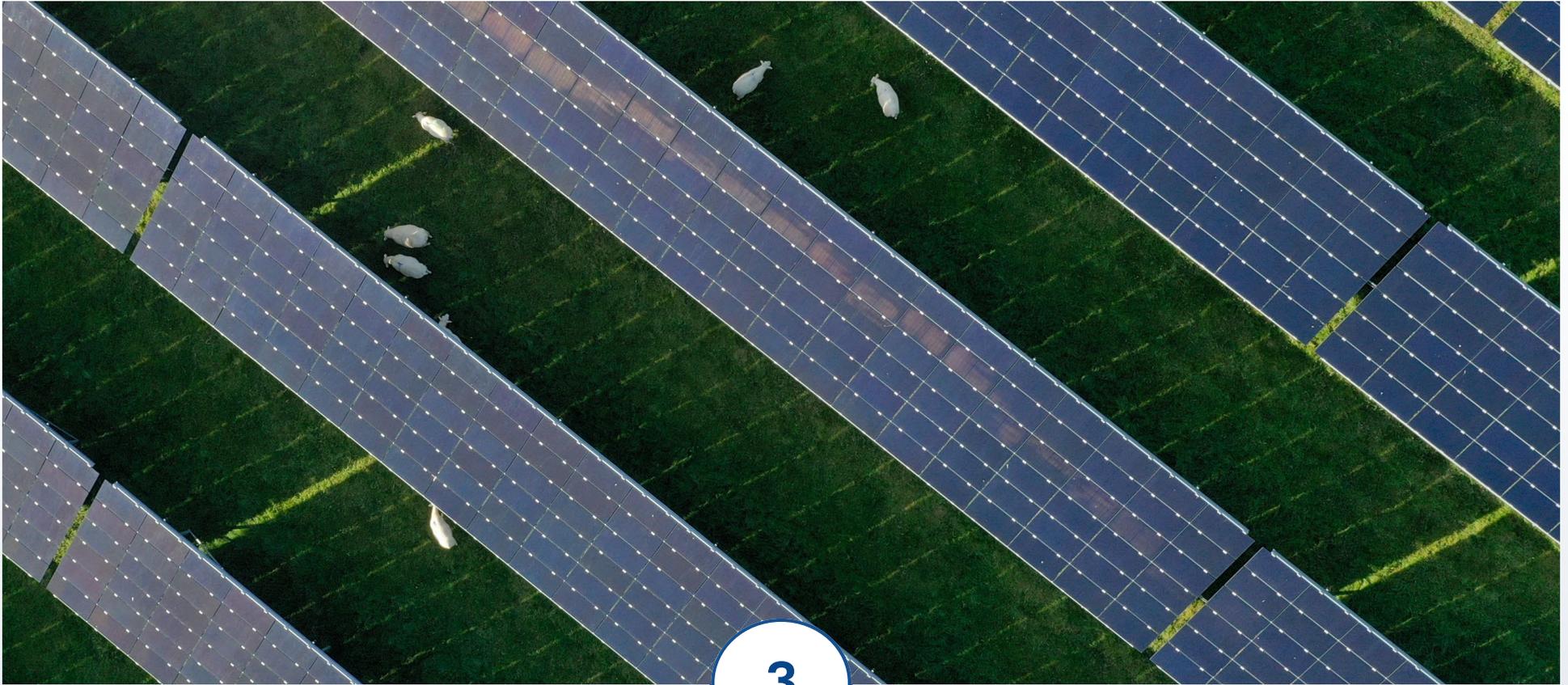
T1-T2 2025

T2 - 2025

- Lancement des études environnementales et paysagères :
 - Inventaires faune /flore
 - Réalisation de l'évaluation environnementale
- Rencontre avec les élus locaux (mairie) et la chambre d'agriculture
- Elaboration du projet agricole adapté
- Demande d'intégration des parcelles en ZAER et dans le document cadre

- Premières propositions d'implantation
- Finalisation du dossier d'EIE

- **Présentation du projet lors du Comité de Projet**
- Finalisation du projet agricole
- **Pôle ENR** – rencontre avec la DDT à venir
- **Dépôt à venir** de la demande de permis de construire



3

Le projet agri-compatible de Gien

La localisation du site de Gien



EPCI : **Giennes**



Surface d'étude : **55 ha**

Surface clôturée du projet final : env. **24 ha**



Nature : **Terrain agricole déclaré à la PAC (Culture : céréales, maïs)** situé au nord-est de la commune de Gien.

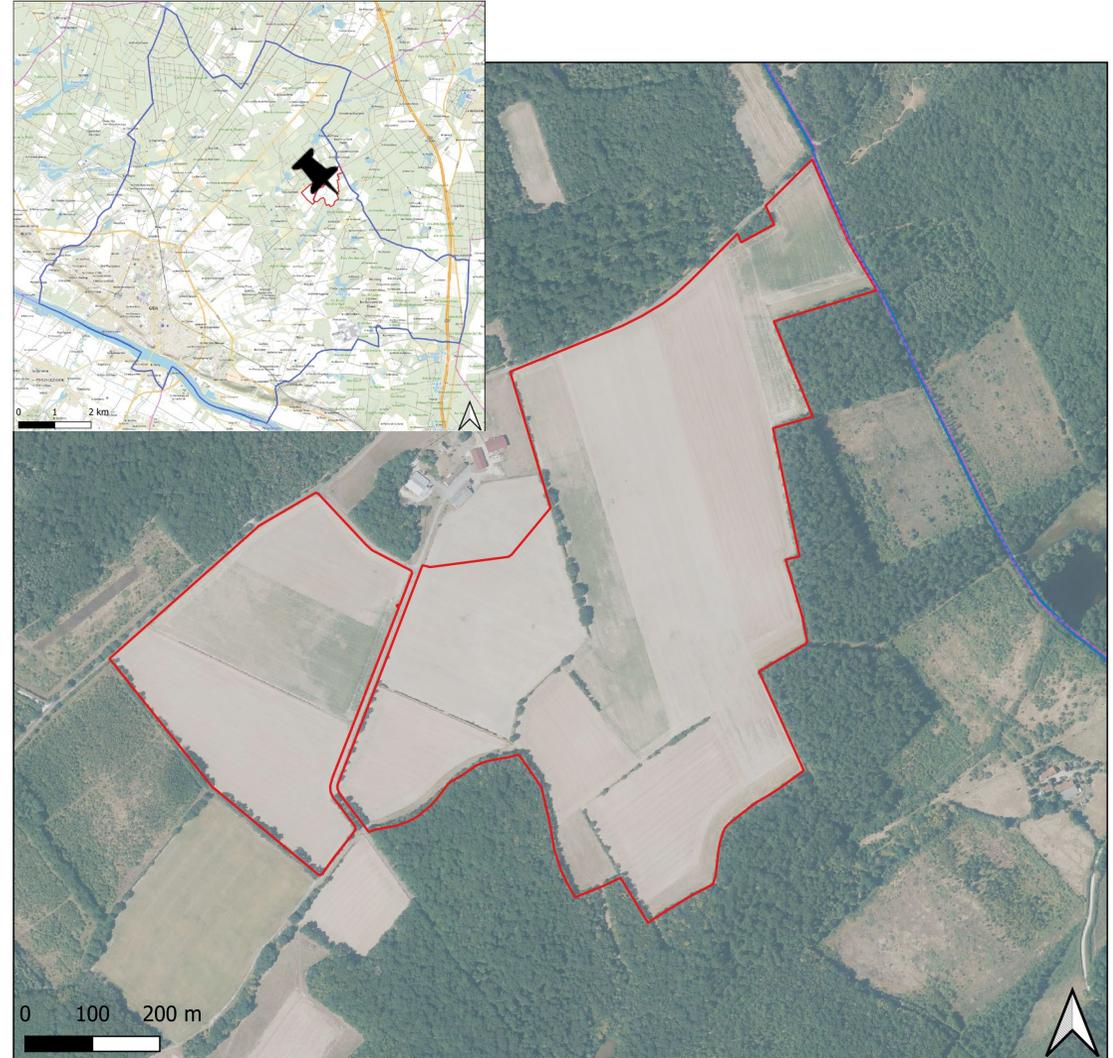


Puissance estimée du projet : **18,4 MWc**

Avancement du projet :



- ✓ **Inventaires écologiques : Terminés**
- ✓ **Projet intégré en ZAER et dans le document cadre**
- ✓ **Objectif dépôt du PC : Juin 2025**
- ✓ **Instruction du PC : 2025 – 2027**



Les parcelles agricoles



*RPG 2022 : blé, autres céréales, orge,
maïs grain*

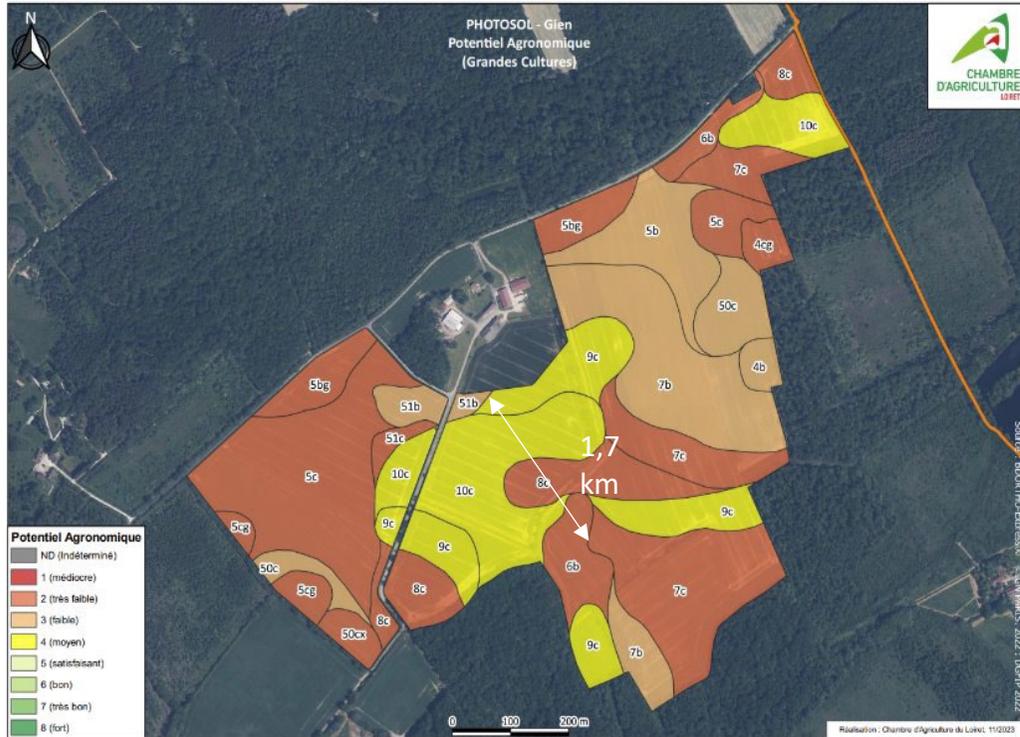


*RPG 2023 : blé, autres céréales, orge,
autres oléagineux*

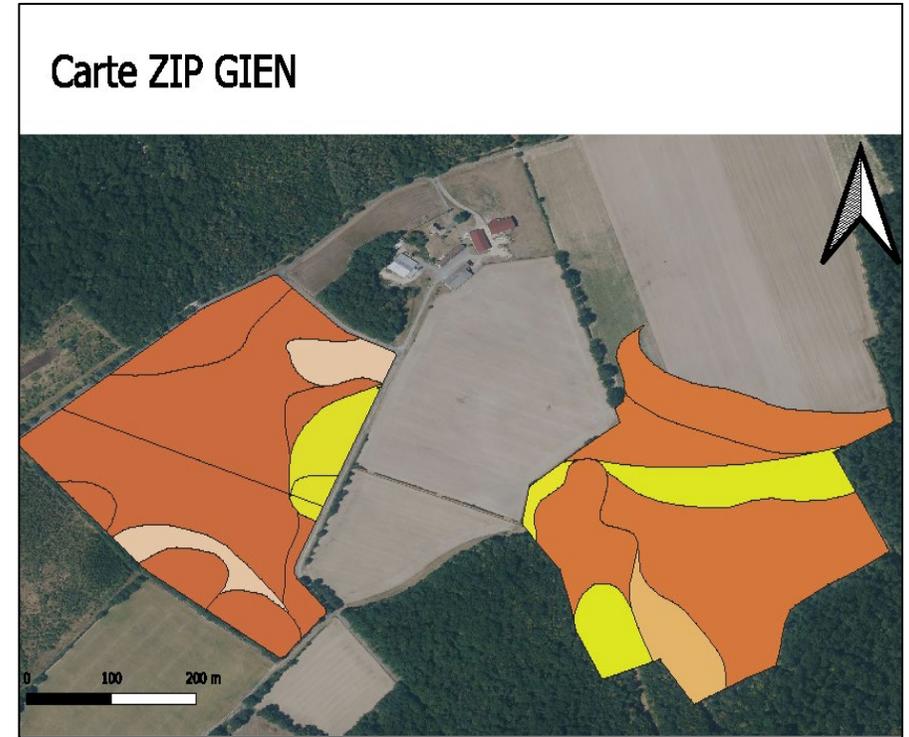
- ⇒ Des études de sol pour déterminer les caractéristiques agro-pédologiques ont été réalisées (texture, réserve utile en eau, fertilité chimique et biologique...) pour adapter le projet au potentiel des terres

La carte du potentiel agronomique des sols

Note pédologique : 2,73



Note pédologique : 2,46



Le projet agricole envisagé sur les terrains

Le projet de Monsieur Michau et son fils



Historique des parcelles

- Exploité par M. et Mme De Smet en grande culture (maïs, avoine, blé, orge, seigle)
- Ils partent bientôt à la retraite et cherchent à transmettre leur exploitation (80 ha)

Contexte de l'exploitation agricole de M. Michau



- Eleveur à l'EARL Le Charmant Agneau
- Michael Michau exploite seul, son fils (17 ans) prévoit de s'installer à son tour
- SAU : 50 ha
- Ovins : 300 brebis (Romane et Bérichon de l'Indre)

Objectifs du projet agri-compatible ovin



- Reprise et développement de l'exploitation par son fils
- Reprise de l'exploitation (en grande culture) de M. et Mme De Smet à leur retraite
- Mise à disposition d'une prairie pour le pâturage de ses animaux
- Amélioration du confort de travail
- Soutien aux investissements
- Installation de clôtures électriques et abreuvoirs
- Matériel agricole
- Amélioration du bien-être animal



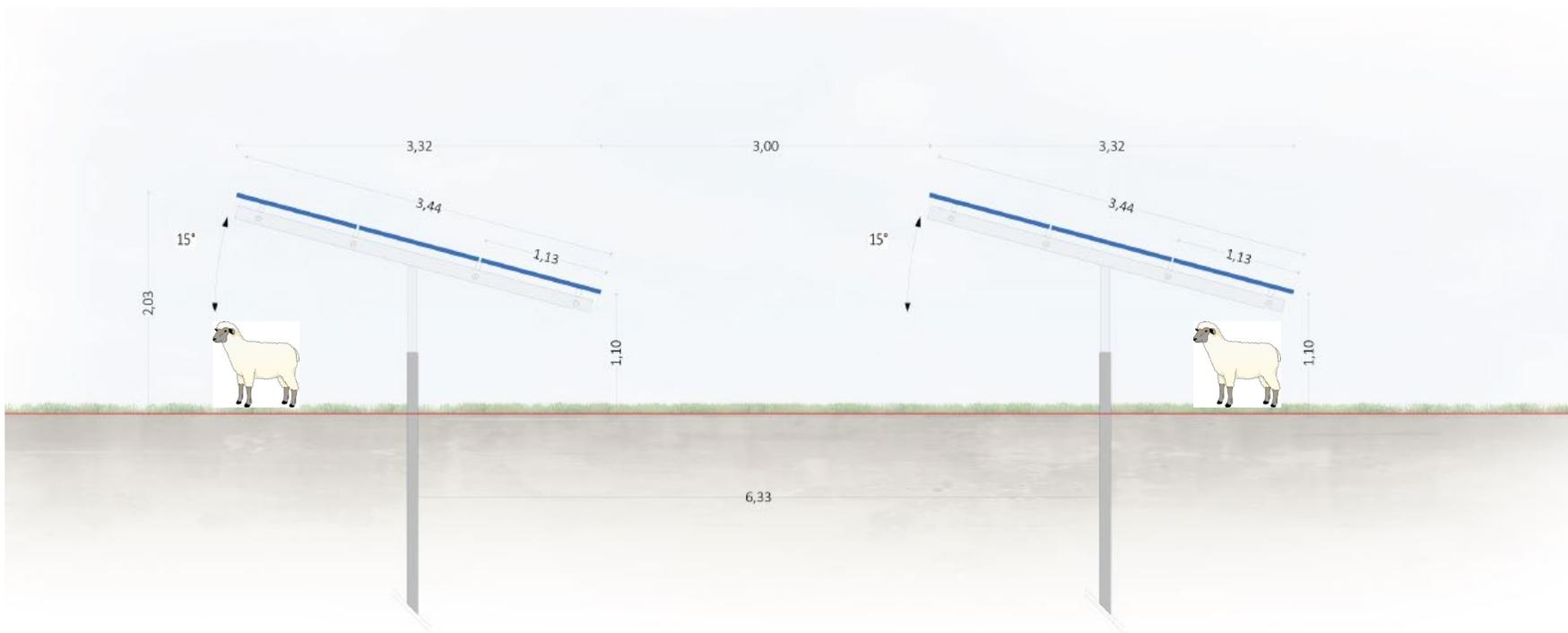
Etudes agricoles en cours

- Etude technico-économique
- Etude préalable agricole

Les caractéristiques techniques du projet



Orientation plein sud
pour une exposition
maximale



① Espaces inter-rangées **de 3 m**

② Structure mono-pieux supportant assurant une faible artificialisation du sol et facilitant le passage sous les panneaux

③ Point bas à **1,2 m** adapté pour permettre la libre circulation des ovins

④ Point haut maximal à env. **2,1 m** du sol

Les caractéristiques agricoles du projet

Surface clôturée : env. 24 ha

pâturage ovin : environ 50 ha

Caractéristiques :



- Largeur Tournière : 12 m
- Passage agricole : 3 m
- 6 portails
- Espace inter-pieux : 6,33 m
- 7 abreuvoirs
- Un parc de contention : 200 m²



Les aménagements du parc agri-compatible

Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- Portails
- Parc de contention
- Passage tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur l'installation et la surveillance des bêtes
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie

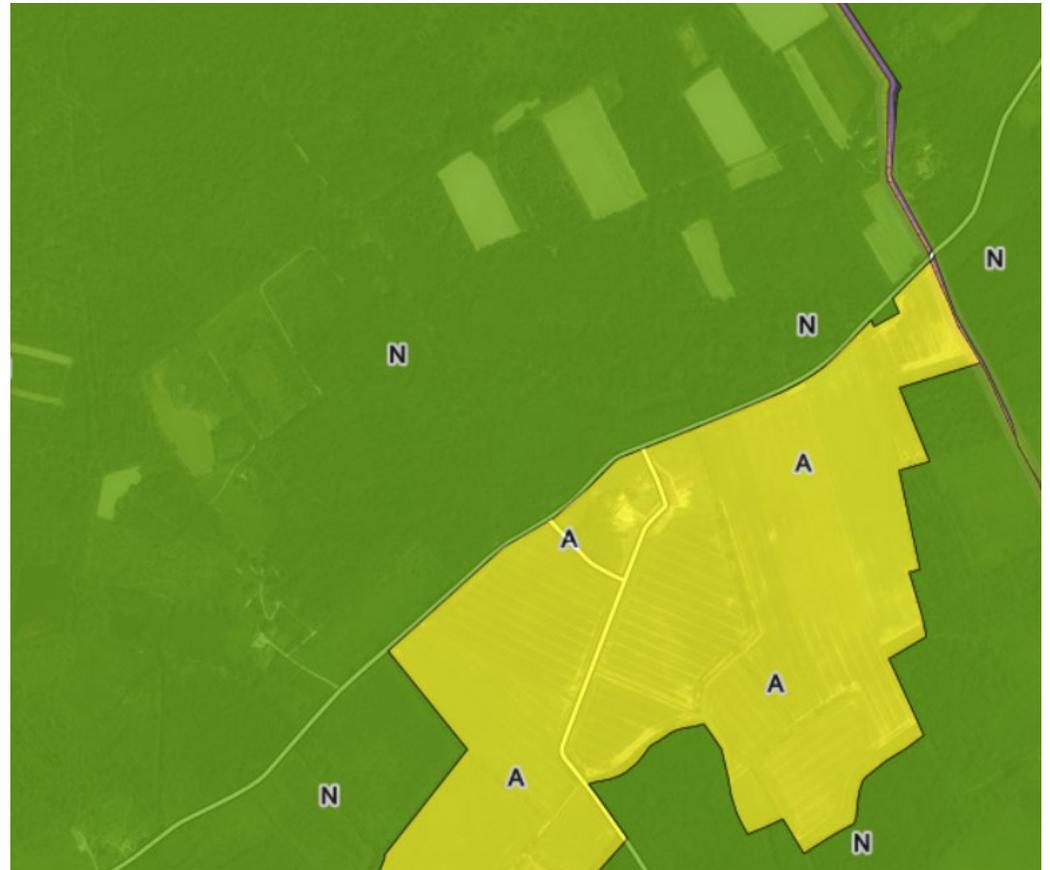


Un zonage en totale compatibilité avec le projet

Document d'urbanisme : **PLUi Giennes**

Zonage A du PLUi dont le règlement autorise dans ce zonage : « **les constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et services publics** ».

Projet intégré **en ZAER** et dans le **document cadre**



Les enjeux écologiques du site de Gien



Zonages de protection : **Le site d'étude n'est localisé au sein d'aucun zonage environnemental (ZNIEFF, Natura 2000 ou PNR)**



Inventaire du terrain : **AEPE Gingko – janvier 2024 à novembre 2024**



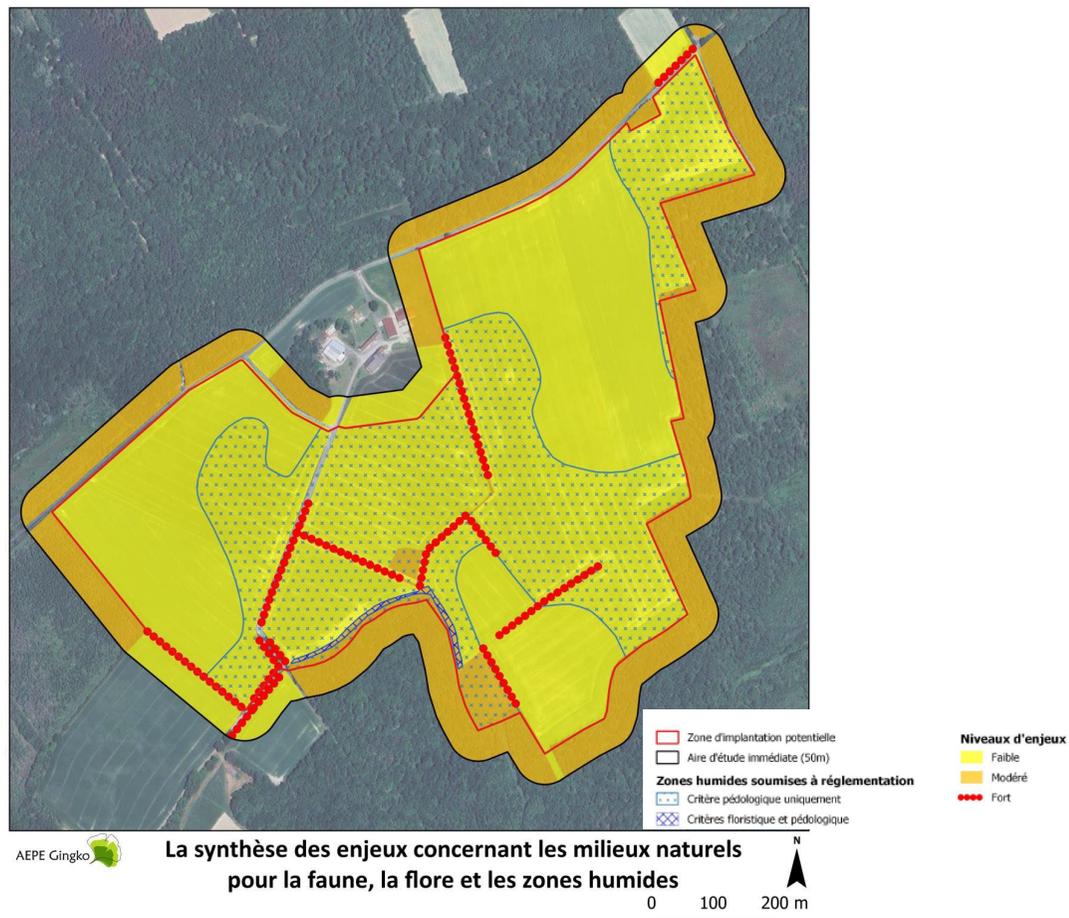
Enjeux flore – habitat : **Des enjeux globalement faibles à modérés - site composé majoritairement de monocultures intensives**



Enjeux Zones Humides : **présence de de zone humide pédologique et floristique (53,39 %),**



Enjeux Faune : **Globalement des enjeux très faibles à modérés**



Des enjeux faibles à modérés.

Le site a été évalué en enjeu faible dans son ensemble. Les quelques enjeux forts et modérés sont situés au niveau des boisements, des haies et fossés localisés au sein de l'emprise clôturée.

Les enjeux paysagers du site de Gien



Monuments historiques : **Château fort d'Arrabloy à 2,1 km (aucune covisibilité depuis ce monument)**



Distance aux habitations et lieux-dits :

- **Limite immédiate du site au lieu-dit du Temple**



Perceptions depuis les routes :

- Depuis la **route communale et chemins agricoles**



Source : IGN - SCAN 25°, BD ALTI°, BD TOPO° / Réalisation : AEPE Gingko, 2024



Le tourisme

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude éloignée

Géomorphologie

- Trame arborée
- Vallée de la Loire

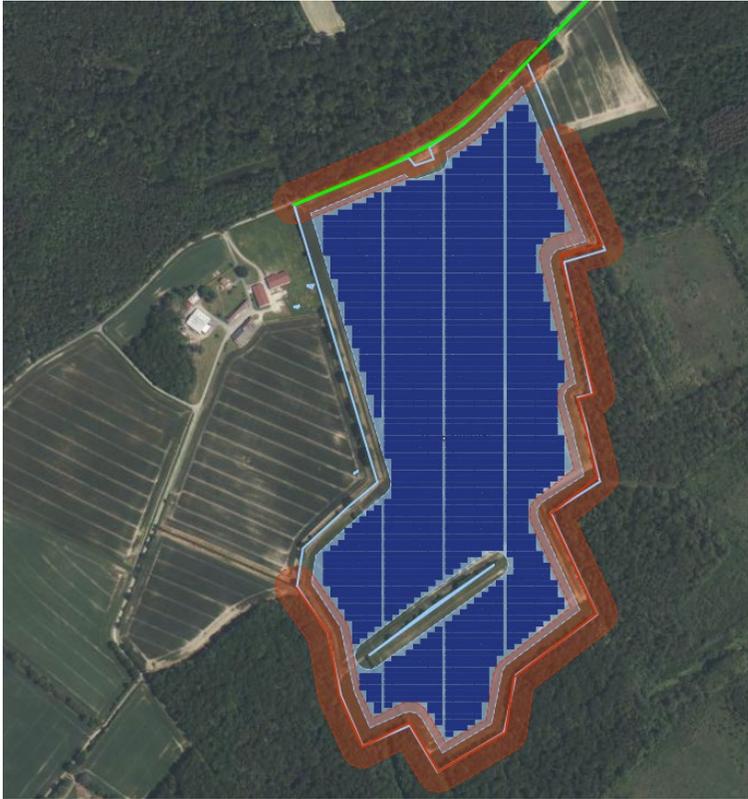
Composantes culturelles

- Monument Historique
- Itinéraire de Petite Randonnée

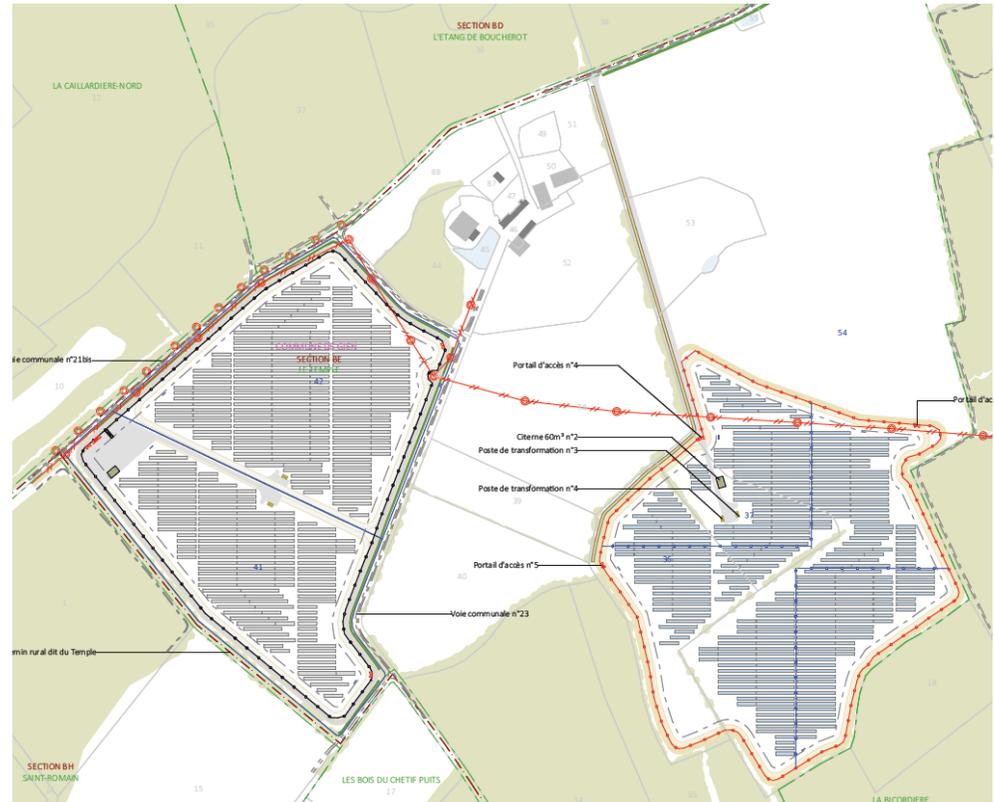
Carte 8 : Le tourisme

Absence d'enjeux patrimoniaux : Aucune sensibilité identifiée sur le site avec une omniprésence de masque boisé

Les principales évolutions du projet



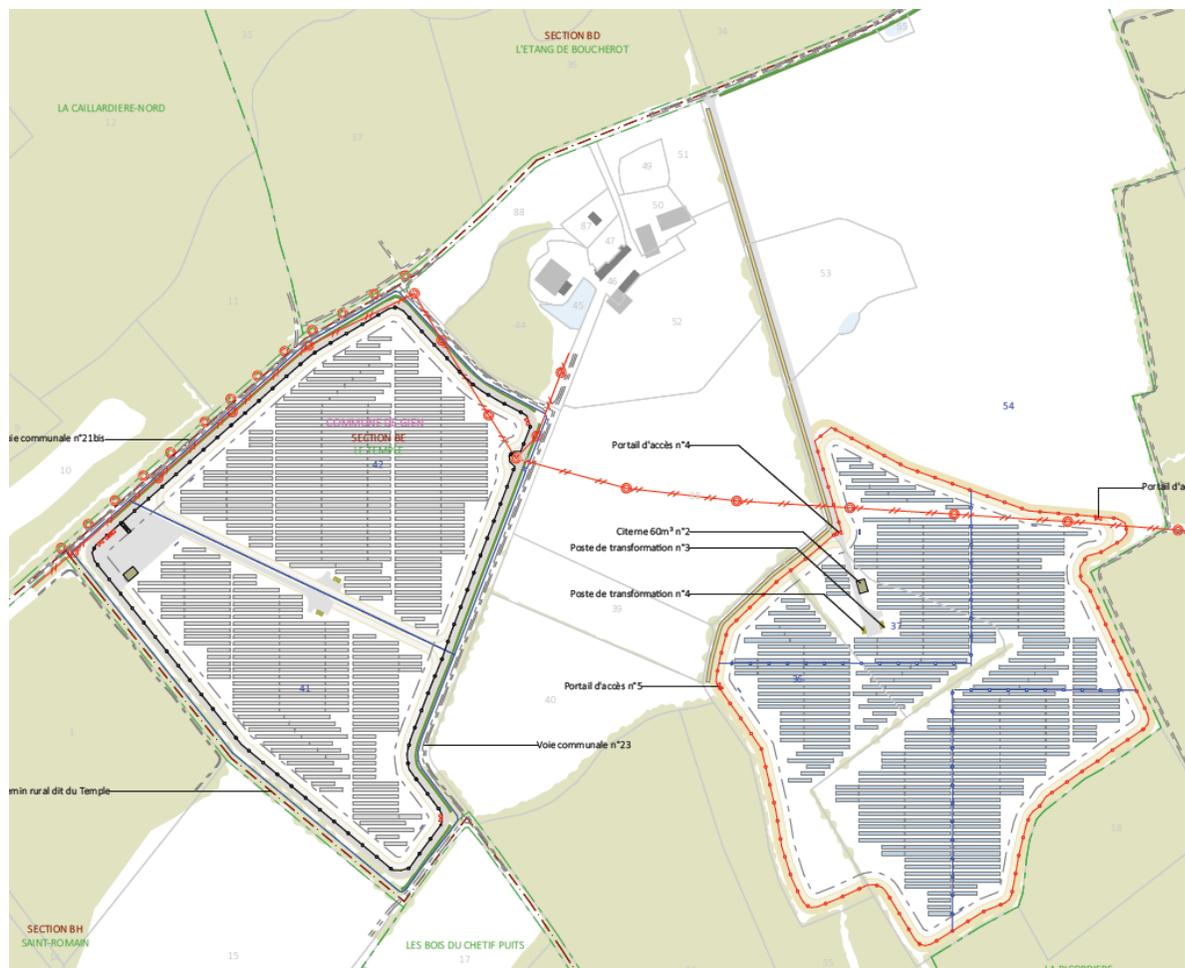
- Surface clôturée : **environ 33 ha**
- Puissance : **40 MWc**
- Production électrique : **45 GWh/an**
- **Design : bi-pieux à 2 m EIR**
- Equivalent à la consommation de **19 550 personnes** (hors chauffage)



- Surface clôturée : **environ 24 ha**
- Puissance : **18,4 MWc**
- Production électrique : **25 GWh/an**
- Equivalent à la consommation électrique annuelle d'environ **11 550 personnes** (hors chauffage)

Les mesures écologiques prévues dans le cadre du projet

- Réduction de la zone de projet de plus 50% afin de réduire l'impact sur les zones humides floristiques et pédologiques et de toutes les zones à enjeux forts et modérés
- Implantation sur : **24 ha soit 56 % de la zone d'étude évitée.**
- Respect des préconisations du SDIS (**recul de 30 m des panneaux aux boisements et mise en place de 2 citernes incendie de 60m³**)



Les mesures paysagères prévues dans le cadre du projet au niveau des points vue proches et immédiates



- Aménagement de haies paysagères le long des routes communales sur le pourtour des deux emprises projet.
- Passage de structures fixes bi-pieu 3V à du fixe 3H monopieux

Les mesures paysagères prévues dans le cadre du projet



Les mesures paysagères prévues dans le cadre du projet



Les mesures paysagères prévues dans le cadre du projet



Le raccordement envisagé



Raccordement au poste source : **Gien**

Distance au piquage: **~8 km**



Capacité d'accueil disponible : **20 MW** avec possibilité d'augmenter celle-ci jusqu'à **36 MW** de plus

Puissance d'injection : **14 MW**

L É G E N D E



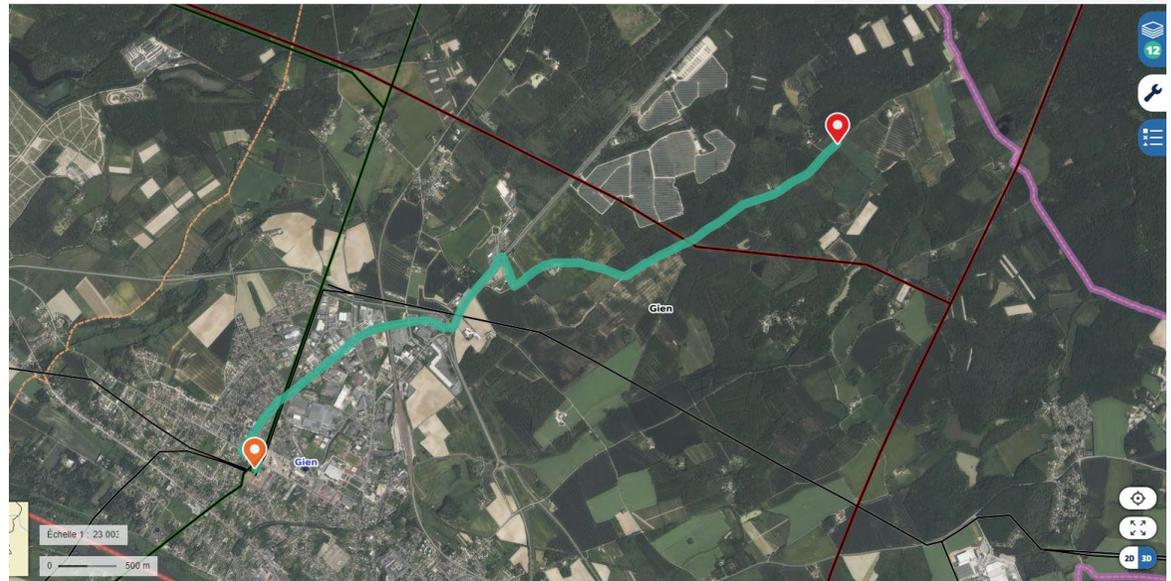
Poste source de Gien



Terrain d'implantation du projet



Itinéraire de raccordement



Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **57 500 €/an***



Taxes d'aménagement : **48 000 €, dont 26 700 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **13 M€**



Nombre d'emplois mobilisés (en phase chantier) : **env. 60**



Production estimée du parc: **25 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 11 550 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **12 400 tCO2/an**

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de **18,4 MWc***

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

29 400 €/an

COMMUNE

13 400 €/an

DÉPARTEMENT

14 700€/an

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un projet en totale compatibilité avec les documents d'urbanisme, **intégré en ZAER et document cadre.**



Un projet construit sur **une prise en compte des sensibilités écologiques et**



Des **retombées économiques pour la commune de Gien, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet



18,4 MWc injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 11 550 personnes**



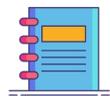
Un projet agri-compatible qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles.



Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?

Martin DESJONQUERES

Nafissatou FALANA

Adresse contact : concertation-projets@photosol.fr